Rabat, le 22 Août 2024

**CIRCULAIRE N° 6594/211**

**Objet**: Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'importation des fournitures scolaires.

**Réf.**: - Lettre n° D1168/24/DGI du 26 juillet 2024 émanant de la Direction Générale des Impôts.
- Circulaire n° 6522/210 du 29 Décembre 2023.

Par circulaire visée en référence, le service a été informé qu'en application des dispositions de l'article 123-27° du Code Général des Impôts, l'exonération de la TVA à l'importation a été étendue aux fournitures scolaires et aux produits et matières entrant dans leur composition, dont la liste a été reprise au niveau de l'annexe IV-1 de ladite circulaire.

A présent, suite à la demande de professionnels opérant dans le secteur, la Direction Générale des Impôts a informé cette administration, que l'octroi de l'exonération de la TVA à l'importation est également, accordé à l'importation des fournitures scolaires ci-après à condition qu'ils soient destinés à un usage exclusivement scolaire.

En conséquence, la liste des fournitures scolaires éligibles à l'exonération de la TVA à l'importation est complétée par les articles suivants :

- blocs note et cahiers de coloriage ;
- colles pour écoliers d'une contenance ne dépassant pas 36 g ou 120 ml ;
- pistolets à colle et bâtons de colle thermofusible de 7 mm et 11 mm ; et
- tabliers de dessin en plastique;

Cette exonération est subordonnée à l'utilisation du code franchise « 2013 » intitulé «fournitures scolaires, ainsi que les produits et matières entrant dans leur composition », ainsi qu'à l'accomplissement des formalités règlementaires prévues à l'article 23-II du décret n° 2-06-574 du 31 décembre 2006 pris pour l'application de la TVA, tel que modifié par le décret n° 2-23-1118 du 25 décembre 2023.

Ci-joint en annexe à la présente, la liste complétée des fournitures scolaires bénéficiant de l'exonération de la TVA à l'importation, et qui annule et remplace celle objet de l'annexe IV-1 à la circulaire n° 6522/210 susvisée.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Abdellatif AMRANI

**SGIA/Diffusion/22-08-24/15h00**

**Annexe à la circulaire n° 6594/211 du 22 août 2024**

**Liste des fournitures scolaires bénéficiant de l'exonération de la TVA à l'importation**

1. Ardoises pour écoliers, naturelles, en matières, plastiques, métalliques ou en cartons;
2. Bâtonnets et bûchettes en bois ou en matières plastiques, pour écoliers ;
3. Brosses pour ardoises ;
4. Bouteilles, Boites, tubes et godets de gouaches (à l'exclusion de la peinture à l'huile) ;
5. Cahiers, y compris les cahiers de dessin, **de coloriage**, de couture, de musique, de travaux pratiques et de textes ;
6. **Blocs note** et Carnets, y compris les carnets de textes et de compositions ;
7. Cartables et trousse d'écoliers.
8. Cartes d'identité scolaires ;
9. Ciseaux d'écoliers, à bouts arrondis ;
10. Colles pour écoliers en tube, en flacon ou **en stick**, ne dépassant pas **36 g ou 120 ml**;
11. Craie blanche ou en couleur, pour écoliers ;
12. Crayons à bille ou non ;
13. Encres en flacon ou en tube ;
14. Etiquettes gommées, adhésives, non imprimées, simplement encadrées et réglées ;
15. Feuilles à dessins ;
16. Gommes à effacer et effaceur d'encre ;
17. Jetons en bois ou en matière plastique, pour écoliers ;
18. Livret de correspondance, pour écoles ;
19. Livrets scolaires ;
20. Œillets en toile adhésive ;
21. Outils géométrique pour écoliers (règles, équerres, compas, rapporteurs, double décimètre, etc) ;
22. Papier soie, rouleau soie, bloc assortiment, feuille de cellophane ;
23. Papiers et papier double feuille destinés aux écoliers ;
24. Pâtes à modeler ;
25. Pinceaux d'écoliers ;
26. Porte mine et étui pour mine de crayon vide ;
27. Protège-cahiers, en matières plastiques ou en papier ;
28. Protège-livres transparents adhésifs ou non adhésifs de 1,5m, 2m, 3m, 5m et 20m ;
29. Ramettes de copies pour écoliers, pour devoirs (simples ou doubles) ;
30. Reliures mobiles et portfolio (dites classeurs) d'écoliers, en matières plastiques ou en carton ;
31. Rouleaux en matière plastique (polyéthylène et P.V.C) pour couverture d'articles scolaires ;
32. Rouleaux et feuilles de papier aluminium pour écolier ;
33. Stylos (à bille ou non, roller, feutre, plume, surligneur, etc.) ;
34. Taille-crayons ;
35. **Pistolets à colle et bâtons de colle thermofusible de 7 mm et 11 mm ;**
36. **Tabliers de dessin en plastique.**